



**Pour défendre
nos carrières
et nos droits,
l'UNSA ça me va !**



Comité technique du 17 juin 2021

temps de lecture < 1 mn

Intervention de l'UNSA

Transfert définitif des services ou parties de service de la DIR Est et de la DREAL Grand Est

Le projet de décret relatif au transfert définitif des services ou parties de service de la DIR Est et de la DREAL Grand Est **passera en CSFPT* le 30 juin 2021, avant d'être transmis au Conseil d'État.**

Aujourd'hui, le 17 juin 2021, soit **quasiment deux semaines avant, l'UNSA est appelée à se prononcer sur l'organisation du service autoroutier** au sein du pôle territoires de la Direction des routes, infrastructures et des mobilités.

Voici une situation quelque peu surprenante.

L'UNSA a toutefois regardé le projet soumis ce jour au comité technique et relève que, sur le papier, le projet ressemble beaucoup à l'organisation mise en place au sein de la DIR Est avec l'intégration, dans le schéma, du Centre d'entretien et d'intervention de SOULTZ.

Pour l'instant l'organisation de la patrouille se calque sur celle en vigueur à la DIR Est avec une possibilité d'évolution, cela ne devrait donc pas achopper.

Si le nombre de jours de RTT passe à 28,5 par an, la politique de consommation de ces journées est moins souple qu'à la DIR Est. C'est un point, parmi d'autres, qui gagnerait à être assoupli, dans le cadre d'un dialogue social ultérieur.

Sur l'ingénierie, 4 agents de catégorie B à la DIR Est sont ciblés catégorie A dans l'organigramme. L'UNSA souhaiterait savoir si le décalage grade/fonction a été débattu avec les agent-es concerné-es et connaître les modalités de compensation mises en place.

S'agissant des titres-restaurants, l'UNSA s'est associée à la légitime demande de leur octroi à nos collègues transféré-es.

ABSTENTION

* Conseil supérieur de la fonction publique territoriale